



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2013**

A 20H00

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Henri SANDRIN, Gilles AUTHIER, Nadine BIARD, Raymonde MUTABAZI, Annick THOMASSET.

Excusés : Emmanuel FELLOTT (a donné pouvoir à Henri SANDRIN), Jacqueline MINOT (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN).

Secrétaire de séance : Christian BENOIT

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande le rajout de trois points à l'ordre du jour :

- n°2 : Délibération – Vente à M. Alain SANGOUARD d'une partie d'un chemin communal
- n°3 : Délibération – Demande de déclassement d'une partie d'un chemin communal
- n°4 : Délibération – Projet de loi dit « ALUR »

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

Deux remarques sont apportées au compte rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2013 concernant les paragraphes « Commission bâtiments » et « Tri sélectif ». Il sera soumis à approbation, en prenant compte de ces modifications, lors du prochain Conseil municipal.

1. DELIBERATION – DETR 2014 – EXTENSION ET REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'un dossier de demande de subvention d'un montant de 190 000 € soit constitué et adressé à Monsieur le sous-préfet dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2014. Il s'agit du même dossier que pour l'année 2013 : extension et réhabilitation de la salle communale en vue de la création d'un restaurant scolaire. Monsieur le Maire souhaite rencontrer à ce sujet Monsieur le sous-préfet.

2. DELIBERATION – VENTE A MONSIEUR ALAIN SANGOUARD D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN COMMUNAL

Un compromis de vente a été signé avec Monsieur Alain SANGOUARD pour la vente d'une partie d'un chemin communal, d'une superficie de 24m², situé au lieu-dit « La Grange Forgeon » à Rivolet. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer la vente de ce terrain à 60 €/m².

3. DELIBERATION – DECLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN COMMUNAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au déclassement d'une partie d'un chemin communal, d'une superficie de 24m², situé au lieu-dit « La Grange Forgeon » à Rivolet et à éviter ainsi la procédure d'enquête publique.

4. DELIBERATION – ARTICLE 63 DU PROJET DE LOI « ALUR »

Monsieur le Maire rappelle, qu' en matière d'urbanisme, le COPIL de la future communauté d'agglomération a déjà acté le maintien du PLU intercommunal (PLUi) et la mise en place d'un service commun "urbanisme". Cette décision concernant le PLUi est confortée par l'article 63 du projet de loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) qui a été adopté en 1^{ère} lecture par les députés. Cet article dit en substance que les communautés d'agglomération et les communautés de communes deviennent de plein droit compétentes en matière de carte communale, de PLU et en matière de document d'urbanisme en tenant lieu et que la couverture par le PLUi de l'intégralité du territoire de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération intervient au plus tard à l'occasion de la révision d'un des PLU applicables dans son périmètre.

Monsieur le Maire rappelle cependant que les associations de maires et Madame la Sénatrice Elisabeth LAMURE sont contre l'adoption de cet article qui impose aux communes le PLUi. Il rappelle aussi que la commune de Denicé a délibéré pour l'abrogation de cet article.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander aux députés et sénateurs de se prononcer contre l'adoption de cet article du projet de loi « ALUR ».

5. CANTINE SCOLAIRE

Madame Nadine BIARD rend compte de la réunion qui a eu lieu le 7 novembre au sujet de l'avenir de la cantine scolaire avec les parents d'élèves, les employés de la cantine et les élus (Pierre-Yves BURLLOT, Nadine BIARD et Jacqueline MINOT). Avec une prévision, en hausse, de 70 élèves scolarisés en janvier, l'organisation des repas scolaires risque d'être encore plus délicate.

Actuellement, 35 élèves en moyenne, jusqu'à 46 élèves certains jours, prennent leurs repas avec des problèmes de place voire de sécurité.

Les employés de la cantine tiennent cependant à maintenir un seul service. Elles estiment qu'avec un second service la qualité serait moindre : moins de temps, plus de stress et de précipitation, moins de convivialité. Elles arrivent bien à gérer le service unique en régulant les inscriptions par le dialogue avec les parents. Elles ont simplement souligné le manque de portemanteaux qui est en passe d'être résolu.

Par ailleurs, les employées de la cantine souhaitent être associées dans la réflexion de l'intégration du restaurant scolaire dans le cadre de l'éventuelle réhabilitation de la salle communale. Elles ont déjà présenté un certain nombre de points importants à prendre en compte.

6. RYTHMES SCOLAIRES

Madame Annick THOMASSET rend compte de la réunion qui a eu lieu récemment au sujet des rythmes scolaires avec les enseignants, des parents d'élèves et la commission Ecole du Conseil municipal. Sur les trois propositions initiales, une a pour l'instant été retenue :

- Horaires scolaires : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30 pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis. De 9h00 à 12h00 pour les mercredis
- Temps d'Aménagement Périscolaire (TAP) : de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis.

Monsieur le Maire estime à 20 000 € par an le financement de ces TAP. Le budget consacré à l'école étant déjà élevé, il pense qu'il faudra soit diminuer certains autres postes de l'école soit faire participer les parents.

Madame Annick THOMASSET se demande s'il ne serait pas judicieux de former certaines employées communales pour animer à terme ces TAP.

La mise en place de ces TAP nécessitant un gros travail de réflexion et de recherche, Madame Annick THOMASSET souhaite étoffer la commission Ecole actuelle (Pierre-Yves BURLOT, Nadine BIARD, Jacqueline MINOT et Annick THOMASSET). Madame Raymonde MUTABAZI se propose pour rejoindre la commission.

7. INFORMATIONS DIVERSES

- SYTRAIVAL

Monsieur le Maire présente un rapport statistique sur la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif. Ce document est consultable en mairie.

- Demande de T.I.G.

Une personne habitant depuis peu Rivolet sollicite la mairie pour effectuer 162 heures de Travaux d'Intérêt Général. Notre commune n'ayant pas les besoins et les moyens d'encadrement pour un tel emploi, le Conseil décide de ne pas donner suite mais d'orienter le demandeur vers les Brigades Vertes du Conseil Général.

- Location de la Salle des Fêtes

Une personne de Denicé demande à louer la Salle des Fêtes pour le réveillon de la Saint-Sylvestre avec une trentaine de jeunes gens des communes de Denicé, Cogny et Rivolet. Compte tenu des récents événements qui se sont produits au cours d'un bal public à Denicé, Monsieur le Maire se montre circonspect. Compte tenu du caractère privé de la soirée, le Conseil pense qu'il faut donner suite à la demande.

- Travaux de sécurité à l'école

Des travaux de mise en sécurité de certains locaux de l'école viennent d'être réalisés. Ils consistent à la mise en œuvre d'une protection contre le feu de 2h00 du plafond de la cave qui correspond au plancher des locaux de la maternelle. Ces travaux devraient permettre le déclassement de la zone 4 au profit de la zone 5. Un dossier, après la visite du bureau de contrôle, sera constitué et envoyé à la sous-préfecture de Villefranche.

- Abattement des taxes d'habitation

Lors du Conseil communautaire de la C.C.B.N.M. du 18 septembre 2013, les taux d'abattements en matière de Taxe d'Habitation ont été votés. Le vote s'appuyait sur une étude du cabinet-conseil ACTIPUBLIC relayée par les services administratifs de la CAVIL. Cette étude s'avère inexacte pour quatre communes dont Rivolet. C'est la raison pour laquelle Monsieur PHULPIN, directeur de la CAVIL, et Monsieur MARTIN, du cabinet ACTIPUBLIC, souhaitent s'entretenir avec nous de ce problème. Une rencontre est prévue à la mairie de Rivolet le jeudi 12 décembre à 14 h 30.

- Fresque des élèves

Monsieur Boris THOMAS demande la mise à disposition d'un mur communal pour créer une fresque avec les élèves en mars prochain sous la direction de Madame Clotilde Durieux.

Le Conseil municipal demande des précisions sur le projet avant de se prononcer.

- Prochain Conseil municipal

Une dernière réunion des élus communautaires étant prévue le 19 décembre prochain à 20h00 à Saint-Cyr-le Châtoux, Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil municipal prévu ce même jour aura lieu à 18h00.

- Illuminations du 8 décembre

Une marche dans les rues du village aura lieu le dimanche 8 décembre à partir de 17h30. La préparation du vin chaud est prévue sous la responsabilité de Madame Nadine BIARD.

- Urbanisme

Le permis de construire de Monsieur HISBERGUE et de Mademoiselle PASCAL est accordé.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gilles AUTHIER demande si une réflexion est en cours au sujet de l'auberge que Madame Anne LO BONO doit quitter le 28 janvier 2014. Des annonces doivent être prochainement diffusées notamment par le biais de l'association « Notre Village, Terre d'avenir ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.